

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Portant Tableau annuel d'avancement de grade – Année 2024
Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs
pour l'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

Le Président du CCAS de Royat,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- Vu la délibération n° 2021-021 du Conseil d'Administration du CCAS du 16 décembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,
- Vu l'arrêté en date du 26 novembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021 pour 6 ans,
- Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1er :

Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme Cécile DEBORD	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.



Fait à ROYAT, le 14 mars 2024

Le Président du CCAS,
Marcel ALEDO

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Portant Tableau annuel d'avancement de grade – Année 2024
Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
pour l'accès au grade d'agent social principal de 1^{ère} classe

Le Président du CCAS de Royat,

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique,
- **Vu** le décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux,
- **Vu** la délibération n° 2021-021 du Conseil d'Administration du CCAS du 16 décembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,
- **Vu** l'arrêté en date du 26 novembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021 pour 6 ans,
- **Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1er :

Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme Sandrine BIALAS	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	1	ancienneté

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.



Fait à ROYAT, le 14 mars 2024

Le Président du CCAS,
Marcel ALEDO